



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action au CHSCT Académique du 27 Juin 2022

En cette fin d'année scolaire nous souhaitons revenir sur quelques problématiques qui se sont posées, et qui se poseront sans doute encore à la rentrée, en matière de santé et de sécurité au travail.

Tout d'abord au plan sanitaire, alors que nous en sommes à la 7^{ème} vague du COVID, nous souhaiterions savoir s'il a été mis à profit la relative accalmie des derniers mois pour amplifier l'équipement des écoles et établissements du second degré en capteurs de Co2 et en purificateurs d'air . De même est ce qu'un plan d'urgence pour l'école, avec des moyens supplémentaires conséquents, va enfin être mis en œuvre à la rentrée comme la CGT le demande, pour faire face à une nouvelle dégradation de la situation sanitaire et pour compenser les effets des deux années de COVID que nous avons subi. ?

Car pour l'instant les signaux qui nous sont renvoyés , ne vont pas dans ce sens, notamment au niveau du recrutement puisque sur les 215 places au CRPE externe seulement 212 ont été pourvues. D'ailleurs la CGT vous a écrit la semaine dernière pour demander le recrutement dès à présent des 22 listes complémentaires sur les deux autres concours.

Lors du CTA de la semaine dernière vous nous avez annoncés qu'en lieu et place de titulaires , il serait procédé à des recrutements de personnels contractuels, nous souhaiterions donc savoir dans quelle proportion ?

Plus généralement sur la question des moyens et donc par voie de conséquence sur nos conditions de travail, nous constatons que cette année ce sont les lycées qui ont vu leur DGH fondre pour la rentrée prochaine , avec tout ce que cela implique de suppressions de postes, de dispositifs pédagogiques, de dédoublements ou bien au contraire d'augmentation des effectifs par classe.

Nous en arrivons à un point tel que les volumes horaires légaux ne sont même plus respectés comme au lycée Tocqueville de Grasse où les personnels étaient mobilisés à ce sujet lors des épreuves du baccalauréat.

Mais les collèges ne sont pas moins impactés, d'ailleurs certains d'entre eux continuent de se mobiliser , comme les 20 et 21 juin derniers où les personnels du collège Voltaire à Toulon étaient en grève pour dénoncer l'augmentation des effectifs élèves bien au delà de la capacité d'accueil du collège.

Et que dire des moyens pour les écoles du Var et des Alpes Maritimes, qui malgré l'affichage médiatique national, de priorité au 1^{er} degré, se retrouvent toujours dans les dernières places du classement en ce qui concerne le nombre de postes pour 100 élèves (P/E)

C'est pour cela aussi que la CGT réitère sa demande que des moyens exceptionnels soient engagés d'urgence pour l'Education Nationale et en particulier pour l'académie de Nice.

Ensuite, comme nous l'envisagions la réforme du lycée et du bac a continué de détériorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des collègues : en déstructurant les groupes classes dans les enseignements de spécialité, ou en intensifiant l'accumulation des connaissances durant les 6 premiers mois de l'année.

Certes cette année les épreuves ont été repoussées à Mai mais une fois de plus, cela a été annoncé au dernier moment, sans aucune anticipation entraînant une remise en cause tout au long de l'année de l'organisation du travail et des progressions.

Et que dire des copies des épreuves de spécialité que les collègues ont du corriger en même temps que les cours, avec en tout et pour tout 4 demi journées banalisées, là encore obtenues au dernier moment, après d'âpres négociations.

Plus généralement La CGT Educ'Action demande qu'une étude d'impact soit menée concernant la correction numérique des copies via Santorin, car certains collègues ont éprouvé des difficultés d'adaptation à ce dispositif. En outre la CGT Educ'Action dénonce une tentative d'uniformisation à outrance de la correction, certains IPR signalant aux collègues lors des réunions d'entente que grâce à Santorin, ils pouvaient même chronométrer le temps de correction par copie, ce qui n'est pas sans rappeler les heures les plus sombres des modes d'organisation taylorien.

Enfin nous signalons également des conditions de travail dégradées sur la fin d'année avec des collègues qui ont dû jongler entre les corrections d'épreuves écrites et des convocations pour le Grand Oral, ou encore des convocations reçues la veille pour le lendemain sur IMAG'IN ou via la messagerie professionnelle.

En ce qui concerne les conditions matérielles, nous dénonçons la décision unilatérale du Conseil Départemental du Var de supprimer l'usage des clés USB dans les collèges de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Nous vous avons écrit à ce sujet en janvier dernier, et nous pensions qu'il était derrière nous, mais il semblerait que ce ne soit que la date de mise en œuvre qui ait été différée. De nombreux collèges de Toulon et des environs se mobilisent donc face à cette problématique, par le biais de pétition mais aussi en remplissant de nombreuses fiches des registres santé, sécurité au travail. Les collègues dénoncent l'incertitude dans laquelle ils se trouvent pour la rentrée prochaine et le stress que cela engendre. Ils décrivent également la charge de travail supplémentaire que cela va induire pour s'adapter à cette mesure ainsi que les impacts négatifs multiples sur leurs conditions de travail. Pour l'instant ils n'ont reçu aucune réponse à leurs inscriptions dans les registres. La CGT Educ'Action souhaiterait donc savoir quelle est votre position sur ce sujet ?

Enfin nous souhaiterions évoquer la situation des AED, qui attendent toujours avec impatience la publication du décret concernant la CDIisation. Certes la CGT revendique la titularisation de ces personnels mais en attendant, la CDIisation représente une première étape dans la réduction de la précarité. Nous dénonçons en revanche la publication incertaine et tardive des décrets qui crée là encore du stress chez les AED et plus généralement dans les équipes de vie scolaire et chez les chefs d'établissement qui sont en train de procéder aux recrutements des AED pour la rentrée prochaine. Le risque est grand de perdre des personnels compétents, forts d'une expérience de 6 années de CDD qui se seraient bien projetés dans un CDI mais qui risquent de partir ailleurs en raison des attermoissements du ministère.